

COMPTE RENDU DE RÉUNION	
Rédacteur : Grégoire DECTOT	Entité : BRGM Mayotte
Objet : Réunion de concertation sur les cartes d'enjeux pour les PPR de la commune de Mamoudzou	
Date : 24/02/2016	Lieu : Mairie de Mamoudzou
Participants :	
•	<u>DEAL de Mayotte :</u>
-	M. Philippe HIREL
•	<u>BRGM Mayotte :</u>
-	M. Grégoire DECTOT
•	<u>Mairie de Mamoudzou :</u>
-	M. Omar EL MAHABOUBI

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Contexte

La présente réunion qui s'est tenue le 24 février 2016 dans les locaux de la mairie de Mamoudzou, a pour objet de présenter le travail en cours sur la cartographie des enjeux ponctuels et zonaux dans le cadre de la réalisation des PPR (Plans de Préventions des Risques) de la commune de Mamoudzou.

Déroulement de la réunion

M. Dectot présente les modifications qui ont été apportées à la suite du travail de la mairie de Mamoudzou. Il a été rajouté sur la cartographie des enjeux:

- Les agriculteurs sirétisés recensés par la Chambre d'Agriculture
- Les zones stratégiques de développement de la commune de Mamoudzou
- Le quartier prioritaire de Kawéni (NPRU)
- Extension de la tache urbaine au niveau de Vahibé.
- L'emprise de la mangrove

M. El Mahaboubi demande de rajouter en zone stratégique le secteur à urbaniser du PLU à Doujani. M. El Mahaboubi demande également d'ajouter la localisation des cimetières en enjeux ponctuels aux cartes d'enjeux. La localisation des cimetières est mentionnée par M. El Mahaboubi. Le quartier prioritaire NPRU au niveau de Cavani sera également ajouter à la carte. Un emplacement réservé au niveau de Kawéni est à supprimer.

M. El Mahaboubi demande sur la possibilité de réviser le PLU à la suite des cartes réglementaires. Mr Hirel informe qu'il est préférable d'attendre l'approbation du PPRN par le Préfet avant d'engager une procédure de révision du PLU.

La carte réglementaire permettra déjà dans un premier temps de visualiser concrètement les possibilités de développement de la commune.

Date à venir :

- Présentation des cartes définitives d'enjeux le **1^{er} mars 2016** lors de la commission d'urbanisme de la commune.